

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

- 1 JUIL. 2026

**Arrêté du
portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la
commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale
complémentaire d'action sociale**

NOR : JUST2617755A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 287-1 à L. 827-3 ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2025-1070 du 6 novembre 2025 modifiant les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés à la commission paritaire de pilotage et de suivi en qualité de représentants du personnel :

Organisations syndicales	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSa Justice – USM 40,37% des voix	M. FORGET Jean-François	M. BOURGEOIS Christophe M. CABY Alexandre
FO - Justice 31,65% des voix	M. KARAR Yoan	M. ZAGARI Jessy M. BAUDIN Emmanuel
CGT - SM 19,21% des voix	M. BONS Benjamin	Mme LEFEBVRE Manon M. PAPON Cyril
CFDT - INTERCO 8,77% des voix	M. GRASSAUD Guillaume	Mme MATIAS Elisabeth M. BONTHOUX Ghislain

Article 2

Sont nommés membres de la commission paritaire de pilotage et de suivi du ministère de la justice en qualité de représentants de l'administration :

1° En qualité de membres titulaires :

- La secrétaire générale du ministère de la justice ou son représentant, présidente ;
- Le directeur général de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- Le directeur des services judiciaires ou son représentant ;
- La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant.

2° En qualité de membres suppléants :

- Pour les services du secrétariat général : 2 représentants ;
- Pour la direction générale de l'administration pénitentiaire : 2 représentants ;
- Pour la direction des services judiciaires : 2 représentants ;
- Pour la direction de la protection de la jeunesse : 2 représentants.

Article 3


L'arrêté du 30 octobre 2025 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait le - 1 JUIL. 2026

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice du dialogue social, de la négociation
et de la qualité de vie au travail,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a large loop and a final stroke, ending with a period.

C. DESHORS